



REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE CHAMBERY
Département de la Savoie

DECISION DU MAIRE N° DDM-2023-221

En application des articles L. 2122-22 et L.2122-23
du code général des collectivités territoriales

MODIFICATION N°2 DU LOT 7 DOUBLAGES / CLOISONS / FAUX-PLAFONDS DU MARCHÉ GROUPE
SCOLAIRE VERT BOIS-DEMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UNE ECOLE NEUVE -2130 AOO

Pour la passation de la modification n°2 du lot 7 doublages / cloisons / faux-plafonds du marché 2130
Groupe scolaire Vert Bois – démolition et reconstruction d'une école neuve

EN CONSEQUENCE :

Le Maire de la Ville de CHAMBERY,

Vu les articles L.2122-22, alinéa 4 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2194-1, L.2194-2, R 2194-1 à R.2194-5 et
R.2194-7 à R.2194-9.

Vu la délibération n°DCM-2020-117 du 17 juillet 2020 relative aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu la délibération n°DCM-2023-089 du 15 mai 2023 relative à l'actualisation des délégations du conseil municipal
au maire,

Vu les délibérations annuelles relatives à la dette et les emprunts,

Considérant que la Ville de Chambéry a conclu le 1er décembre 2021 un marché de travaux de doublage /
cloisons / faux-plafonds dans le cadre des travaux du groupe scolaire Vert Bois de démolition et reconstruction
d'une école neuve avec la société ALBERT & RATTIN.

Considérant que la modification de marché n°1 a pour objet des mises au point techniques des matériaux : la
substitution des faux-plafonds acoustiques et la suppression des panneaux de correction acoustique dans les
locaux CTA.

Considérant que la présente modification de marché concerne

- La fourniture et mise en œuvre d'un habillage BA13 fixé mécaniquement dans charpente bois. Compris
découpe périphérique des éléments bois et habillage des poutres soit 170 m²,
- La découpe des réservations pour les lots techniques suivant réservations existantes dans fermacell.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

La passation de la modification n°2 du lot 7 doublage / cloisons / faux-plafonds du marché n° 2130 de travaux
relatifs au groupe scolaire Vert Bois – démolition et reconstruction d'une école neuve, conclue,

Entre la Ville de Chambéry, Hôtel de Ville, BP 1105, 73011 Chambéry cedex

Et

La société ALBERT & RATTIN – ZA chemin du Cheney – 73190 SAINT BALDOPH

L'incidence financière résultant de la modification n°2 est de 8 049,50 euros HT et porte le montant du marché à 427 091,50 euros HT, soit une plus-value de 1,92 % pour l'ensemble des modifications de marché.

ARTICLE 2°:

Il est fait approbation des termes de la présente modification de marché n°2.

ARTICLE 3°

L'autorisation du Maire ou de son représentant habilité, à signer cette modification de marché ainsi que tout document y afférent.

ARTICLE 4°:

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr

Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 5 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Chambéry,

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision Marchés

Numéro attribué à l'acte : DDM-2023-221

Objet de l'acte : MODIFICATION N°2 DU LOT 7 DOUBLAGES / CLOISONS / FAUX-PLAFONDS DU MARCHE GROUPE SCOLAIRE VERT BOIS-DEMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UNE ECOLE NEUVE -2130 AOO

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 3 - Dossier d'avenant

Date de l'acte : 28 septembre 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-217300656-20230928-lmc1H30055H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30055H1

Date de transmission en Préfecture : 29 septembre 2023

Date de réception en Préfecture : 29 septembre 2023

Publication : du 29 septembre 2023 au 29 novembre 2023